

Au Collège des Bourgmestre et Echevins



Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 8 juillet 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumetts le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de bail - location emplacement intérieur au personnel de la Ville

La Ville met à disposition du personnel de la Ville cité ci-dessous, un emplacement intérieur pour un loyer mensuel de 50 €, non indexé :

- Rebecca Fagot, l'emplacement intérieur lot 2 au deuxième sous-sol dans l'immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia ».

Les présents contrats sont conclus pour une durée indéterminée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lucien Malano
Ingénieur-Directeur